

**COUR D'APPEL** ■ Une victoire pour les écologistes

# Renvoi en justice pour la Cogema



**BERGASAC-SUR-VIENNE.** Un expert de la CRIIRAD effectue des relevés de radioactivité près du site d'une ancienne mine d'uranium de la Cogema, en novembre 2003. AF

**C**inq ans après le dépôt de plainte de l'association Sources et rivières du Limousin, la Cogema a été renvoyée, hier, en correctionnelle pour « pollution, abandon et dépôt de déchets radioactifs ». Une décision de la cour d'appel de Li-

moges qualifiée de « victoire immense » par les écologistes et qui constitue une première en France.

Des études publiées depuis le début des années 90 ont révélé une pollution radioactive anormale autour des anciennes mines d'ura-

nium du leader mondial du cycle du combustible nucléaire en Haute-Vienne.

La Cogema est accusée d'avoir contaminé plusieurs rivières, ainsi que le lac de Saint-Pardoux.

PAGE

**CAMPAGNE** ■ Ségolène Royal et Jean-Pierre Raffarin à Limoges